

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 043 2022
De la Commune de Bouchet
Département Drôme

L'an deux mille vingt-deux,
Le seize novembre à 19 h 00,
Le conseil municipal de la commune de BOUCHET,
Dûment convoqué s'est réuni en Mairie, salle du conseil municipal,
En session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel AVIAS, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : Jean-Michel AVIAS, Audrey BARBIER, Valérie BATAILLE, Monique BONNEFOY, Jean-Louis CARRASQUER, Romain FAVIER, Anthony FERRER, Claire ISABEL, Catherine MIGLIORI, Patrick PARET, Bernard PIN, Véronique RICHARD-JULLIE, Nadine ROUSTAN.

Absents excusés : Régis de GAUDEMARIS, Nathalie BOUZIGUES, Marc BOZEC, Viviane BOZEC
Patrick RICHARD, Sophie ROY.

Régis de GAUDEMARIS a donné procuration à Patrick PARET.

Nathalie BOUZIGUES a donné procuration à Anthony FERRER.

Marc BOZEC a donné procuration à Bernard PIN.

Viviane BOZEC a donné procuration à Catherine MILGIORI.

Patrick RICHARD a donné procuration à Véronique RICHARD.

Sophie ROY a donné procuration à Jean-Michel AVIAS.

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 Novembre 2022

Secrétaire de séance : Patrick PARET

OBJET : Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 novembre 2015, validant la prescription de la révision du Plan local d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération a défini le contexte, les objectifs poursuivis au travers de la révision du PLU ainsi que les modalités de concertation suivantes :

- Organisation de deux réunions publiques dont l'échéance sera définie en fonction de l'avancement de l'étude.
- Mise à disposition 'un dossier de concertation en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.
- Communications sur le site internet de la commune dès sa création.
- Parution d'articles relatant l'évolution du projet PLU dans les publications municipales.

En précisant les moyens donnés au public pour s'exprimer :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation en mairie aux horaires habituels d'ouverture.
- Rendez-vous possible avec les élus en charge de l'urbanisme,
- Les réunions publiques
- Les courriers à monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe qu'un cahier de concertation a été ouvert en Mairie le 01/12/2015, que le dossier a été mis en consultation aux horaires d'ouverture de la Mairie, sur le site internet de la commune. Ces documents ont été mis à jour au fur et à mesure de la procédure.

Diverses réunions publiques et réunions des Personnes Publiques Associées ont eu lieu selon le détail ci-dessous :

OBJET	DATE
Atelier Thématique Agricole	30/10/2016
Atelier Environnement Paysage	16/01/2017
Atelier Habitat Economie Tourisme	24/01/2017
PPA - La présentation du diagnostic, des enjeux et des premiers éléments du PADD.	14/09/2017
Réunion Publique - La présentation du diagnostic, des enjeux et des premiers éléments du PADD.	14/09/2017
Conseil Municipal -Délibération du débat du PADD	08/03/2018
Certificat d'affichage de la délibération du débat du PADD	16/03/2018
PPA – présentation du PADD	25/04/2018
PPA – Présentation de l'état d'avancement du projet réglementaire	20/06/2018
Réunion Publique - Présentation de l'état d'avancement du projet réglementaire	20/06/2018
Conseil Municipal - Mise à jour PADD –délibération	18/05/2022
PPA Point d'étape sur le projet réglementaire du Plan Local d'Urbanisme	22/06/2022
Réunion Publique - Point d'étape sur le projet réglementaire du Plan Local d'Urbanisme	22/06/2022

A noter que les ateliers organisés en amont du diagnostic ont été participatifs et collaboratifs avec les acteurs locaux en relation avec les thèmes des ateliers (exploitants agricoles, acteurs économiques...)

L'invitation aux réunions publiques ont été largement diffusées par affichage, information sur le site internet, invitation dans les boîtes aux lettres des administrés.

Par ailleurs, la population a pu rencontrer les élus sur demande de rendez-vous et a pu s'exprimer lors des différentes réunions publiques.

Ainsi cette concertation a fait ressortir :

- Aucune observation n'a été portée sur le registre de concertation mis à disposition.
- Des demandes de rendez- vous auprès du Maire ont été sollicitées et les demandeurs ont été reçus en Mairie.

La majorité des remarques ont porté notamment sur la constructibilité future des terrains des requérants ou des demandes d'informations sur le classement futur des terrains. Des réponses techniques sur la constructibilité et des incidences du projet de PLU sur les tènements concernés ont été données.

Portant sur des intérêts particuliers, ces demandes ont aussi été renvoyées vers l'enquête publique à venir.

Lors des réunions publiques les questions ont porté notamment sur les réseaux, les problématiques d'accessibilité autour de l'école, les règles d'urbanisation, le principe des opérations d'aménagement programmées présentées au public et les projets à venir pour le développement du village (maison de santé, relocalisation de certains équipements etc.).

Ainsi ont pu être abordées des questions propres au PLU (secteurs de développement retenus, zones agricoles et naturelles préservées, aspect extérieur, clôtures etc.) mais aussi des sujets plus larges dépassant le cadre du PLU : impacts du PPRI mis en place par le Préfet, flux et sens de circulation dans la traversée du village, la requalification des équipements

Monsieur le Maire donne la parole à Mme FOREL du Cabinet LATITUDE, missionné par la Commune, pour la présentation du dossier d'arrêt.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une étape importante car 1ère validation du Plan Local d'Urbanisme.

Mme FOREL précise que le dossier d'arrêt est composé du rapport de présentation, en 2 tomes, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable validé, du zonage et du règlement ainsi que de diverses annexes. Dossier qui a été mis à disposition pour consultation en amont de la séance.

Mme FOREL reprend de façon synthétique les différentes zones et leur définition, le principe des opérations d'aménagement programmées, la mise en place de STECAL, les bâtiments identifiés pour un éventuel changement de destination dans les zones naturelles et agricoles, les protections mises en place sur les corridors écologiques, zones humides et boisements et le repérage des éléments à fort caractère patrimonial à protéger.

Elle précise les capacités de développement ouvertes par le zonage et leur cohérence avec les objectifs démographiques fixés par le PADD du PLU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 30/11/2015 de prescription de la révision du Plan local d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant eu lieu en Conseil Municipal du 08/03/2018 acté par la délibération n°14/2018 du 08 mars 2018

Vu la décision n° 2018-ARA-DUPP-00900 du 13 Aout 2018 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne Rhône Alpes portant sur la dispense de réalisation d'une étude environnementale.

Vu la mise à jour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable acté par délibération n° 021 2022 du 18/05/2022

Vu le bilan de la concertation présenté ci-avant,

Vu le projet d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Ayant entendu l'exposé de Mme FOREL, du Cabinet Latitude missionné par la Mairie et les informations données par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Confirme que la concertation relative au projet du PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 30/11/2015
- Approuve le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté à l'assemblée
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Dit que le projet d'élaboration du PLU sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées telles que définies par le code de l'urbanisme, à la CDPENAF.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié sur le site de la Commune le 21 novembre 2022

Bouchet, le 21 novembre 2022

Le Secrétaire de séance

Patrick PARET



Le Maire,

Jean-Michel AVIAS

